

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 721

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Philippe Vigier

à l'amendement n° 317 de Mme Youssouffa

ARTICLE 1ER BIS A

Au début du second alinéa, substituer au mot :

« dont »

les mots :

« ainsi que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à prévoir que les parlementaires de Mayotte viennent s'ajouter aux six parlementaires déjà prévus par le texte.